

## Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme

Dossier : 6211-06-122

### Compte rendu de la période d'information et de consultation du dossier par le public du 19 avril au 3 juin 2011

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme* par le ministère des Transports a pris fin le 3 juin dernier. Conformément au mandat qui lui a été confié le 31 mars 2011 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 19 avril au 3 juin 2011, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

---

---



## Le projet

### Justification et description

Le projet de réaménagement de la route 277 entre Saint-Henri et Saint-Anselme dans la MRC de Bellechasse s'inscrit dans le plan global d'amélioration de l'axe de la route 173/277 entre Lévis et Sainte-Claire. Le réaménagement proposé par le ministère des Transports se diviserait en deux secteurs : périurbain et rural. Le secteur périurbain, d'une longueur de 1,1 km, toucherait la rue Albert-Deblois et le rang de la Montagne. Ce segment de route serait réaménagé avec deux voies de circulation et une troisième voie centrale réservée aux manœuvres de virage à gauche. L'emprise aurait une largeur de 31 m. Pour le secteur rural, d'une longueur de 5,4 km, il concernerait le rang de la Montagne et le chemin du Trait Carré (route 218). Ce segment serait réaménagé avec une section de type rural à quatre voies avec chaussées séparées par un terre-plein central. L'emprise aurait 62,5 m de largeur.

Le projet comprend aussi des aménagements routiers, dont un carrefour giratoire et trois boucles de virage. Le carrefour giratoire est proposé pour améliorer la sécurité et la fonctionnalité à l'intersection avec le rang de la Montagne. Il marquerait aussi la transition entre les deux secteurs (périurbain et rural). Quant aux trois boucles de virage, elles sont proposées afin de réduire les détours engendrés par la présence d'un terre-plein dans le secteur rural. Le coût du projet est estimé à 25 M\$ et les travaux s'étaleraient sur une période de quatre ans.

(Extrait du communiqué émis le 19 avril 2011)

### Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent d'informations colligées lors de la séance d'information, à partir de conversations téléphoniques et de messages électroniques adressés au BAPE ainsi que des registres déposés dans les centres de consultation. Ces préoccupations sont les suivantes :

#### Le projet

- La justification et les objectifs du projet ;
- les travaux (date de début, durée, et calendrier de réalisation prévu) ;
- la possibilité d'avancer réalisation du projet ;
- la date de dépôt des soumissions sur les travaux et les étapes ultérieures ;
- le choix d'une route à quatre voies et d'un terre-plein de 15 m ;
- les raisons pour lesquelles la variante ouest n'a pas été étudiée dans l'étude d'impact ;
- la comparaison, avec d'autres routes au Québec avec un terre-plein central d'une largeur de 15 m ;
- la possibilité de poursuivre les discussions avec le ministère des Transports à moyen terme pour connaître les détails de l'aménagement de l'élargissement prévu ;
- l'augmentation du niveau sonore ambiant pour certaines résidences ;
- l'analyse du besoin et de l'utilité des carrefours giratoires ;

- la voie de desserte et la largeur de son emprise ;
- la dénivellation entre la route et les terrains privés ;
- la responsabilité de l'entretien de la route 277 après la réalisation du projet.

### **La sécurité**

- Les demandes du comité Action-Sécurité appuyées par 39 000 signataires ;
- les répercussions du projet sur la sécurité des usagers de la route ;
- les statistiques concernant les accidents routiers sur cette route ;
- les problèmes de sécurité de la route actuelle ;
- la remise en question du choix d'aménager des boucles de virage (demi-tour) ;
- la recherche d'une solution de rechange plus sécuritaire que la boucle de virage en zone agricole ;
- la vitesse des véhicules lorsqu'ils arrivent dans la zone suivant la zone de 90 km/h ;
- la perspective de réduire la vitesse à 70 km/h comme c'est le cas sur le tronçon en direction nord vers Lévis ;
- la possibilité d'installer des lampadaires dans le secteur de la route Bégin pour améliorer la sécurité en période hivernale.

### **La circulation**

- Les détours occasionnés pour l'accès aux résidences dans certains secteurs ;
- la possibilité d'aménager une ouverture dans le terre-plein pour mieux desservir les résidences ;
- l'usage de l'accotement par les cyclistes ;
- le taux d'augmentation annuel du débit journalier moyen annuel entre 1998 et 2010 ;
- les obstacles à la réduction de la vitesse de circulation, sur une distance d'environ 3 km, de l'entrée du boisé côté sud jusqu'à la sortie du boisé côté nord, un tronçon considéré dangereux ;
- l'amélioration de la fluidité de la circulation après les travaux ;
- la demande d'une étude comparable sur la fluidité de la circulation dans le secteur du viaduc à Pintendre et Saint-Henri, en comparaison avec le secteur du chemin du Trait Carré et du rang de la Montagne ;
- la distance entre les carrefours giratoires et les secteurs du rang de la Montagne et du chemin de la Petite Grillade ;
- la demande d'un plan détaillé de la circulation durant les travaux illustrant l'accès aux résidences et le raccordement des routes perpendiculaires à la route 277 ;
- l'emplacement des carrefours giratoires ;
- l'ordre des travaux dans le secteur à la limite de Saint-Henri et de Saint-Anselme.

### **Les terrains privés et les résidences**

- Le tracé projeté de la route et son empiètement sur des terrains privés ;
- la proximité des résidences par rapport au nouveau tronçon ;
- la perte de terrain ;
- la prise en compte du droit de produire des agriculteurs et des propriétaires d'érablières touchées par le projet ;
- le déboisement d'érablières et les mesures de compensation ;

- l'identification des terrains les plus touchés ;
- l'équité du partage des terrains dans l'axe est/ouest de la route 277, selon la proportion 60/40 prévue ;
- les dates des expropriations des terrains de la route Bégin ;
- la possibilité d'effectuer des rénovations sur les propriétés qui seraient expropriées ;
- le remboursement des coûts du certificat de localisation et des frais d'évaluation des résidences et des terrains touchés ;
- la possibilité de rencontres entre le promoteur et les résidents touchés et les modalités des rencontres.

#### **Les impacts sur le milieu économique**

- L'évaluation des impacts sur l'achalandage des érablières situées le long du tracé et la compensation ;
- l'avis d'un évaluateur indépendant sur le prix (la valeur) des terres agricoles.

## **Les activités d'information et de communication**

### **Les centres de consultation**

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans les centres de consultation suivants :

<b>Centres</b>	<b>Adresses</b>
Bibliothèque Laurent-Caron	60, chemin Saint-Marc à Saint-Anselme
Bibliothèque La Reliure	123, rue Belleau à Saint-Henri
Bureau de la municipalité de Saint-Anselme	134, rue Principale à Saint-Anselme
Bureau de la municipalité de Saint-Henri	219, rue Commerciale à Saint-Henri

### **Le site Web**

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

## La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdos régionaux
19 avril 2011	Le Soleil	
19 avril 2011	La Presse	
21 avril 2011		Le Progrès Bellechasse
28 avril 2011		Le Progrès Bellechasse

## Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
19 avril 2011 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	205	Site du BAPE
11 mai 2011 rappel aux médias de la séance d'information	Médias écrits et électroniques de Chaudière-Appalaches	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

## La séance d'information

Date	11 mai 2011
Lieu	Salle multifonctionnelle, 243, rue Principale à Saint-Anselme
BAPE : Animation	Karine Lavoie, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication
Ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs	M. Hervé Chatagnier, chargé de projet
Promoteur	M. Luc Tremblay, porte-parole, Ministère des Transports M. Michel L.-Caron, Génivar M. Sylvain Miville, Génivar
Assistance	75 personnes
Durée	2 h 05

## Les relations de presse

Aucun média n'était présent à la soirée d'information.

## La revue de presse

À la suite de l'annonce de la période d'information et de consultation du dossier par le public, la nouvelle a été reprise par deux médias, soit la radio *COOL-FM* de Saint-Georges et celle de Lac-Etchemin, *CFIN-FM*. On faisait mention dans les deux cas de la séance d'information du mercredi 11 mai 2011.

## Les communautés autochtones

À la lecture de la documentation concernant le projet, aucune communauté autochtone n'était concernée par les activités du projet. Une discussion avec le chargé de projet au ministère du Développement durable de l'Environnement et des Parcs a permis d'en arriver à la même conclusion.

Québec, le 8 juin 2011

Karine Lavoie, conseillère en communication, chargée du dossier  
En collaboration avec Alexandre Corcoran-Tardif, conseiller en communication